

Annexe**CODE DE DEONTOLOGIE - ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL****En accord avec l'article L6313-4 du Code du Travail,**

Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'engage sur les principes fondamentaux suivants :**Consentement du bénéficiaire**

- Le Bilan de compétences repose sur la demande et l'adhésion volontaire du Bénéficiaire.
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION propose un premier RDV gratuit et sans engagement à tout bénéficiaire afin de lui présenter la démarche du bilan ainsi que le consultant(e) en charge du suivi
- La réalisation du Bilan de Compétences est soumise à la signature d'un document contractuel (devis avec fiche pédagogique jointe, convention tripartite, ...)

Professionalisme

- ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'astreint à une obligation de moyens.
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION met en œuvre l'ensemble des moyens convenus contractuellement pour optimiser la réussite de la mission confiée correspondant aux attentes du bénéficiaire du Bilan, définies en début de processus.
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION met en œuvre des méthodes validées que ses consultant.es maîtrisent et qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité.

Respect du cadre

- ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'engage à ne pas sortir de l'objectif du bilan dans son recueil d'informations.
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION propose des bilans comportant nécessairement une phase d'investigation et de recueil d'informations, une phase d'intégration et une phase de synthèse, auxquelles s'ajoute une phase de suivi.

Confidentialité

- ENVOLL CONSEIL & FORMATION se soumet à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité et s'interdit de divulguer les informations qu'il reçoit. Il est soumis au secret professionnel.
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'interdit de transmettre quelque information que ce soit concernant le bénéficiaire du bilan.

Restitution

- ENVOLL CONSEIL & FORMATION communique au bénéficiaire du Bilan une restitution écrite ou synthèse qui devient la seule propriété du bénéficiaire et ne peut être communiquée à un tiers sans l'accord de celui-ci.

Et en accord avec ses valeurs ; ENVOLL CONSEIL & FORMATION, exerce son activité dans le respect des droits fondamentaux de la personne.

Adaptation :

- ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'engage à adapter son accompagnement aux bénéficiaires, et notamment aux personnes en situation de handicap
- ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'engage à proposer, dans le respect de la réglementation, la durée et les modalités de suivi adaptées à chaque bénéficiaire

ENVOLL CONSEIL & FORMATION et ses consultant.es s'engagent à respecter ces dispositions législatives et réglementaires fixant le cadre général des conditions de réalisation des prestations de Bilans de Compétences sur le plan déontologique et à faire signer ce document à tout bénéficiaire de Bilan réalisé par ses soins.